

BULLETIN D'INSCRIPTION DU VIDE-GRENIERS DU 21 novembre 2021

Le compléter et l'envoyer avant le 8 novembre 2021 à : APEL SAINTE CECILE « Vide-Greniers » Rue Joseph Le Digabel 56450 THEIX accompagné du règlement libellé à l'ordre de « APEL Sainte Cécile » et d'une photocopie de la carte d'identité (recto-verso).

Inscription du 1^{er} octobre au 8 novembre

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :/...../...../...../..... Adresse mail :@.....

PARTICULIER⁽¹⁾ Pièce présentée : ⁽¹⁾⁽²⁾ Carte d'identité Passeport Permis de conduire

N° de la pièce :

Délivrée par : Date de délivrance :

PROFESSIONNEL⁽¹⁾ N° Registre du commerce⁽²⁾ :

Délivré par : Date de Délivrance :

TYPE DE MARCHANDISES A VENDRE :
.....

(A remplir obligatoirement) ⁽¹⁾ **Cocher la case correspondante** ⁽²⁾ **Cette pièce sera demandée le jour du vide greniers**

RESERVATION		Nombre de ml réservés	Coût total	Chèque libellé à l'ordre de «APEL Sainte Cécile »
INTERIEUR <i>(Particuliers)</i>	5,00 € le mètre linéaire avec tablex 5,00 €	=	
	4,00 € le mètre linéaire sans tablex 4,00 €	=	
EXTERIEUR <i>(Professionnels)</i>	3,50 € le mètre linéaire sans tablex 3,50 €	=	
Total à régler obligatoirement à l'inscription =			€	

<p>Conformément à la législation, je déclare sur l'honneur :</p> <p>-ne pas être commerçant(e) -ne vendre que des objets personnels et usagés (<i>art L310-2 du code du commerce</i>) -ne pas participer à plus de deux événements de même nature dans l'année civile (<i>art R321-9 du code pénal</i>)</p>	<p>Fait à le.....</p> <p>Signature :</p>
--	--

REGLEMENT DU VIDE-GRENIERS

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Les exposants devront gérer en autonomie leur installation et désinstallation, et prévoir le matériel nécessaire au besoin (diable, etc.) Aucun dépassement ne sera toléré sur les allées. Les portants devront être installés sur des emplacements réservés sans table. | <p style="text-align: center;">⚠ COVID</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre de clients simultanés dans la salle sera limité à 155 personnes. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle. Le port du masque est obligatoire dans la salle. Interdiction pour les visiteurs de toucher les objets à la vente. Le pass sanitaire est obligatoire pour accéder à la salle à partir de 12 ans |
| <p>1 : Votre inscription n'est validée qu'après réception de votre règlement et de la fiche ci-jointe. Un mail de confirmation vous sera envoyé dès réception.</p> <p>2 : Cette manifestation est ouverte à tous : particuliers, associations et pour les professionnels en extérieur.</p> <p>3 : Un extrait du registre du commerce (pour les professionnels) ou la pièce d'identité spécifiée sur la réservation (pour les particuliers) est obligatoire le jour du vide-Greniers.</p> <p>4 : La mise en place des exposants commencera à 6h00. Les emplacements non occupés à 8h00 seront déclarés vacants et réattribués en cas de demande.</p> <p>5 : L'ouverture du Vide-Greniers aura lieu de 8h00 à 18h00. Les exposants s'engagent à ne pas remballer leur étal avant la fermeture.</p> <p>6 : Le raccordement aux prises électriques est interdit.</p> <p>7 : Les animaux ne sont pas acceptés dans la salle.8 : Chacun devra laisser son emplacement propre.</p> | <p>9 : En cas d'intempéries et en raison des frais engagés, les absences, annulations, départs en cours de journée ne pourront donner droit au remboursement de l'inscription. L'APEL se réserve le droit d'annuler la manifestation, sans préavis, pour raison exceptionnelle (<i>Nombre de participants insuffisant ou autres</i>). Dans ce cas, les exposants ne pourront prétendre à d'autre indemnité que le remboursement de leur droit de place.</p> <p>10 : Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou non un exposant et de choisir l'emplacement de chacun (<i>les particuliers à l'intérieur, les professionnels à l'extérieur, dans la limite des places disponibles</i>).</p> <p>11 : Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus responsables des vols, dégradations, pertes ou incidents survenus durant la manifestation.</p> <p>12 : Les exposants devront se couvrir d'une assurance pour la manifestation.</p> <p>13 : Les véhicules ne sont pas autorisés sur les emplacements</p> <p>14 : Votre signature vaut acceptation de ce règlement.</p> |